

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 044-214400756-20260604-61_2026-DE

<u>Nombre de conseillers</u>
en exercice19
présents.....17
votants.....17

L'an deux mil vingt-six, le **QUATRE JUIN**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	BODIER Jean-Michel	CHIRADE-ANTHOINE Brigitte	
CARCREFF Sylvie	MARTIN Yves	CROSSAY Myriam	SANSOUCY Philippe	BOUCHET Stéphanie
VERGNES Stéphanie	GAVALAND Cédric	CAHAREL Loïcia	RABU Sophie	FRICAUD Yoann
CORBIN Pierre-Marie	GUEGAN Alan	BONNET Claudine		

ABSENTS EXCUSÉS : GOINARD Jean-Noël ; MOREAU Karine

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BONNET Claudine

OBJET :

61/2026	ACCUEIL PERISCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026
----------------	--

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants pour la participation des familles à l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Participation des Familles

Prix pour les allocataires des régimes général et agricole

	Prix de l'heure	Soit pour ¼ d'heure
Tranche 1 (QF < à 400 €)	1,08 € / heure	0,27 €
Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €)	1,20 € / heure	0,30 €
Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €)	1,32 € / heure	0,33 €
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	1,44 € / heure	0,36 €
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	1,56 € / heure	0,39 €

Compte tenu du déficit observé du service pour l'année 2025 et de la grille de référence adressée le 4 juin 2026 par la communauté de communes, le Conseil Municipal après délibération, décide d'augmenter ces tarifs de la manière suivante à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Participation des Familles

Prix pour les allocataires des régimes général et agricole

	Prix de l'heure	Soit pour ¼ d'heure
Tranche 1 (QF < à 400 €)	1,12 € / heure	0,28 €
Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €)	1,24 € / heure	0,31 €
Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €)	1,40 € / heure	0,35 €
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	1,48 € / heure	0,37 €
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	1,64 € / heure	0,41 €

Par ailleurs, constatant des retards réguliers de parents pour venir chercher leur enfant, le Conseil Municipal maintient la mise en place d'une pénalité de 3 € en cas de retard.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

